

Pour Compléter l'analyse de Jean-Luc Perrin qui démontre les manques méthodiques et structurels du Rapport d'orientations budgétaires présenté, examinons d'abord la partie 7 du ROB intitulée : Orientations budgétaires

Il s'agit en fait d'un catalogue d'actions à entreprendre en 2022, comme des cases à cocher, énumérées suivant 7 volets, mais sans hiérarchisation ni référence à leur budgétisation relative. On ne peut donc pas utiliser le catalogue des pages 28 à 233 pour évaluer avec rigueur la possibilité financière de réalisation et la cohérence des actions décrites.

Or c'est bien a priori l'objet d'un rapport d'orientations budgétaires.

Nous sommes d'accord sur les constats de besoin d'investir pour l'avenir de BLR. Les habitants de BLR ont effectivement besoin

- d'une médiathèque
- d'une maison de santé
- d'un pôle petite enfance
- de logements sociaux
- d'un plan de circulation
- de salles municipales indispensables pour les pratiques sportives ou culturelles

Mais nous nous sommes, à chaque fois, exprimés pour demander que ces réalisations ne soient pas programmées à n'importe quelles conditions. Ces conditions doivent tenir compte d'un triple équilibre à réaliser : un équilibre environnemental, un équilibre social, un équilibre financier. C'est notre ligne d'analyse.

A titre d'exemples

Pour le projet médiathèque, nous avons lors du conseil municipal du 16 juillet 2020 voté contre un projet ne respectant pas la réglementation thermique RT2020 et réclamer de modifier le projet pour qu'il prenne en compte cette impératif.

Pour le sujet d'actualité : acquisition de la parcelle de la FOCEL et logements sociaux

Comme nous l'avons exprimé lors de la réunion du 27 janvier du groupe de travail « logements abordables », nous sommes favorable à l'acquisition par la commune de la parcelle de la FOCEL. La parcelle de la FOCEL, mise en vente, est une opportunité foncière importante mais également une parcelle stratégique vis à vis des continuités écologiques Seine/Forêt et vis à vis de la préservation de la biodiversité. Acquérir cette parcelle permettrait à la commune d'avoir la responsabilité du devenir de la parcelle et non de la laisser aux aléas du marché.

Si nous sommes favorable à l'acquisition par la commune, nous ne sommes pas pour

autant favorable à n'importe quel projet sur la parcelle même s'il contribue à la construction de logements à loyers sociaux. Toutes les implications de chaque alternative devront être envisagées et étudiées en concertation.

Contrairement à ce que le laisse entendre la récente publication du groupe « Réussir Ensemble », nous n'avons conclu aucun accord avec la majorité municipale.

Le Plan pluriannuel d'investissements fourni ne permet pas, comme l'a démontré J- L Perrin, de répondre à la question du besoin de financement de l'investissement en 2022 et 2023, il nous permet seulement de connaître les dépenses d'investissement envisagé sur la période 2022-2023. Même si nous émettons de forts doutes quant à la sincérité des dépenses d'investissement 6,65 M€ en 2022 (RAR2021+crédits neufs 2022) puis 8,4 M€ en 2023, nous lisons sur le PPI, pour la période considéré 2022-2023 (en tenant compte des RAR 2021) une répartition des dépenses d'investissement suivant les pôles principaux

- 26,7 % des dépenses d'investissement seraient consacrées au pôle « rénovation des voiries et limitation de la vitesse »
- 20,5 % pour le pôle « accompagnement de la vie de l'enfant » (extension ALSH et pôle petite enfance)
- 20,4 % pour le pôle « accompagnement culture-sport-santé » (médiathèque, maison santé, équipements sportifs)
- 19,3 % pour le pôle « favoriser l'accès au logement abordable » (réhabilitation, préemption, acquisition FOCEL)
- 6,6 % pour le pôle « préserver notre patrimoine naturel et architectural » (1,1 % pour le patrimoine naturel, 4,8% pour le patrimoine architectural, 0,7 % pour la rénovation énergétique)
- 6 % pour le pôle « assurer les moyens généraux & fonctions supports »

Quel sera le taux de réalisation effectif de ces engagements ? Le pourcentage de réalisation sera -t-il le même dans chaque pôle ?

Pour une analyse intéressante des orientations (pour des projets qui devront se réaliser sur plusieurs années) il aurait été très utile d'avoir un PPI qui fasse référence à la période 2022-2025 nous regrettons le choix de ne voir qu 'année après année.

Nous avons ainsi un pilotage au coup par coup.